

Vos lettres

OBSERVATOIRE DU DROIT D'ASILE

TIAGO L'APATRIDE

Tiago (nom d'emprunt) arrive en France, puis en Suisse en 2001, à l'âge de 11 ans. Il est accompagné de sa mère et de sa sœur. Sans statut légal, tous trois s'installent durablement dans notre pays. La mère travaille et subvient aux besoins de la famille. En 2007, afin de permettre à ses enfants d'entreprendre un parcours professionnel, elle adresse à l'Office cantonal de la population de Genève (OCP) une demande d'autorisation de séjour pour toute la famille. L'autorité cantonale donne son aval en 2008, mais l'Office fédéral des migrations (ODM) refuse la demande en 2009. L'ODM estime que Tiago a passé la majeure partie de son enfance au Brésil et que ses qualifications ne sont pas suffisantes pour justifier une vie et un travail en Suisse.

Un recours est déposé auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF). En effet, désormais majeur, le jeune homme s'est parfaitement intégré au système scolaire: les enseignants le décrivent même comme l'élève le plus populaire de son école. Par ailleurs, il vit une relation stable depuis plusieurs années avec son amie. Sa sœur vit aussi légalement en Suisse depuis son mariage avec un citoyen helvétique. Enfin, Tiago ne dépend pas de l'aide sociale et il a toujours travaillé.

Mais le TAF statue négativement le 30 septembre 2010, arguant de faibles résultats scolaires et d'une intégration professionnelle insuffisante. Selon les juges, le jeune homme ne serait pas dans une situation d'extrême gravité au Brésil puisqu'il y a vécu jusqu'à l'âge de 10 ans et aurait gardé des liens socioculturels importants avec sa patrie d'origine. Suite à ce refus, Tiago est menacé de renvoi dans un pays dont il n'écrit pas la langue et où il n'a plus ses repères. Alors qu'il a passé la majeure partie de sa vie en Suisse (entre 11 et 21 ans) et qu'il parle français. ■

ODAE

Echo Magazine
déc. 2010